

**FRIC 2013-2016**

**Egouttage d'une partie de la rue de l'Alouette, égouttage et réfection de la rue L. Poncelet**

**Séance d'information– compte-rendu**

**Le 15 mars 2016 à 20h salle Au Gros Buisson**

## **1. Accueil Monsieur L'Echevin des travaux, Bernard Lhonnay**

Monsieur L'Echevin des travaux, Bernard Lhonnay, souhaite la bienvenue à cette séance d'information qui concerne les travaux d'égouttage d'une partie de la rue de l'Alouette, d'égouttage, de remplacement des canalisations d'eau et raccordements d'eau vétustes et réfection de la rue L. Poncelet.

Monsieur Lhonnay présente les personnes concernées par le projet :

- Valérie Bolette, représentant l'AIDE
- Frank Decoster, représentant du bureau d'études C2project
- Mr Dethier, représentant la SWDE
- Nicolas Crahay, entreprises M.Baguette
- Christian Royen, entreprises M. Baguette
- J.Schoonbroodt, entreprises M.Baguette
- Mélanie Docquier, service communal marchés publics
- Valérie Lomba, service communal marchés publics

Monsieur le Bourgmestre, Claude Parmentier étant retenu par d'autres obligations se joindra à la séance un peu plus tard.

## **2. Présentation des travaux par Frank Decoster, C2 project**

Les travaux comportent plusieurs volets : la pose de l'égouttage, la réfection des conduites d'eau et des raccordements vétustes et la réfection de la voirie.

Le projet est subdivisé en plusieurs zones de travail :

- Rue L. Poncelet Nord : Egouttage, conduite d'eau et réfection de voirie
- Rue L. Poncelet Sud: Egouttage, conduite d'eau et réfection de voirie
- Rue des Alouettes : Egouttage et réfection de voirie
- Rue E. Gilot : Remplacement d'un égout d'un diamètre 600 mm sur 85m, réfection de voirie
- Exutoires des tronçons d'égouttage à travers les campagnes vers la rue Mâles Vignes et vers la Rue E. Gilot
- Aménagements de sécurité : un plateau est prévu au niveau du numéro 36, rue L. Poncelet

Une fois l'égouttage réalisé, les habitants seront tenus de se raccorder aux nouvelles infrastructures d'égouttage. Pour ce faire, une amorce de raccordement est installée devant chaque parcelle. Chaque propriétaire doit informer l'administration de l'emplacement où il souhaite que cette amorce

soit placée (à la limite du domaine public et privé). Un courrier reprenant une fiche d'information a été envoyé aux riverains afin qu'ils puissent spécifier la localisation souhaitée. Ces fiches doivent être envoyées pour le 1<sup>er</sup> mai 2016 au plus tard à l'administration communale.

### **3. Présentation de la chronologie des travaux par Christian Royen, Entreprises M. Baguette**

Il est prévu que les travaux débutent mi-avril 2016.

Les travaux commenceront simultanément sur plusieurs tronçons, soit par des travaux d'égouttage, soit par des travaux de remplacement de la conduite d'eau. Ceci est organisé de telle façon afin d'éviter toute interférence entre les entreprises intervenantes.

Les différentes phases du planning sont présentées et expliquées.

Selon les Entreprises Baguette, la zone où les travaux seront les plus importants concerne la rue L. Poncelet, puisque les interventions seront continues tout au long du chantier.

La fin des travaux est prévue pour fin juin 2017

### **4. Questions – réponses**

#### **➤ Comment faire pour se raccorder à l'égout si son terrain est plus bas que le futur égout ?**

Mme Bolette rappelle que selon le Code de l'Eau, il est obligatoire de se raccorder aux infrastructures d'égouttage si elles existent. Dans le cas présent, il est possible d'installer une pompe pour remonter les eaux vers l'égout.

Mme Bolette rappelle également que dans certains cas, où il est techniquement ou économiquement impossible de se raccorder, une dérogation peut-être introduite. Par exemple, une habitation mitoyenne (2 façades) sans cave rejetant ses eaux vers l'arrière devrait pour se raccorder ouvrir une trachée à travers la maison. Dans un tel cas, une dérogation peut être demandée et une micro station doit être installée à la place du raccordement.

#### **➤ Sera-t-il possible d'accéder à sa maison en voiture pendant les travaux ?**

Mme Bolette : le chantier doit être en permanence accessible aux véhicules de secours donc il le sera également aux riverains.

Mr Crahay : les véhicules de chantier doivent pouvoir accéder eux aussi à la zone de travail. Les riverains pourront donc rentrer chez eux soit via un côté de la route soit par l'autre côté en fonction de l'avancement des travaux.

Mr Royen : par contre la zone, où la tranchée est ouverte, ne sera pas accessible pendant max 2 à 3 jours. Cette zone se déplace progressivement. L'accès à une ou 2 habitations sera bloqué à ce moment. Bien évidemment, il n'est pas prévu de bloquer les gens à l'intérieur de leur maison, les riverains seront prévenus si des voitures risquent d'être bloquées.

#### **➤ Est-ce qu'il est prévu de faire une tranchée dans le petit morceau de la Rue Gillot ?**

Mr Decoster : Oui, il est prévu de remplacer une conduite de diamètre 600 mm

- **Par quel type d'éléments l'égout commence-t-il ? Au n°26 de la rue Poncelet, ma maison se situe entre les 2 tronçons d'égouttage, est ce que je peux me connecter à la chambre de visite ?**

Mme Bolette : l'égout débute par une chambre de visite placée au point haut de la rue. Nous préconisons de se raccorder sur les tuyaux juste après la chambre de visite et non sur la chambre de visite elle-même.

- **Avez-vous une idée du prix au mètre pour un raccordement.**

Mme Bolette : non, il est difficile de donner un prix au mètre car il dépend de facteurs tels que la profondeur de l'égout et du revêtement en surface. Le prix pour faire une tranchée dans une pelouse ne sera pas le même que dans une allée en petits pavés de type klinckers.

Pour rappel, le raccordement lui-même n'est pas à charge du riverain. Il est prévu de placer une amorce de l'égout principal jusqu'à une chambre de visite positionnée à la limite du domaine privé et public, sur le domaine privé. Ce qui est à charge du riverain, c'est le placement du tuyau entre votre maison et cette petite chambre.

Cette petite chambre doit rester accessible. De cette manière, en cas d'égout bouché, les expertises peuvent être réalisées à partir de cette chambre et on peut directement savoir si le bouchon est sur le domaine privé ou public.

Il vous est également possible de demander un prix pour ce travail à l'entreprise Baguette, si vous le souhaitez.

- **Et le disconnecteur ?**

Mme Bolette : le siphon disconnecteur n'est pas compris. Il est cependant obligatoire et indispensable. Il permet d'empêcher les remontées d'odeur et autres désagréments.

- **Est qu'on doit placer le raccordement à une profondeur spécifique en fonction des arrivées de gaz, eau, électricité, etc ?**

Mme Bolette : L'égout principal est placé sous les différentes canalisations (le gaz est habituellement à 1,20 m de profondeur) et les raccordements se font perpendiculairement à l'égout. Il n'y a donc pas de profondeurs spécifiques. Il est cependant préférable de placer le raccordement à plus de 80 cm de profondeur pour être « hors gel ».

- **Y a-t-il des aménagements de sécurité prévus rue L.Poncelet ? ou des aires de stationnement ?**

Mr Decoster : non, il n'y a pas d'aménagement prévu, hormis le plateau devant le n°36. Le stationnement doit se faire conformément au code de la route c'est-à-dire sur la voirie et pas sur le trottoir.

M. le Bourgmestre : pour le moment, il n'est pas prévu d'aménagements particuliers. Régulièrement des analyseurs de trafic sont placés dans la commune, ce qui permet d'objectiver les problèmes de vitesse. Si cela s'avère effectivement le cas, cela pourrait être étudié.

➤ **Quel type d'eau peut être rejeté dans les égouts ?**

Mme Bolette : les eaux usées (toilettes, vaisselle, lave-linge, salle de bains...) et les eaux claires (eaux de toiture). C'est obligatoire pour les eaux usées mais pas pour les eaux claires.

➤ **Que doit-on faire si on a une fosse septique ?**

Mme Bolette : il faut quand même se raccorder. Par contre, les eaux ne doivent plus passer par la fosse septique, il faut la « by-passer ». Il n'est pas nécessaire de la faire enlever. Vous pouvez par exemple la faire remplir de cailloux.

➤ **Est-ce qu'elle peut être utilisée comme bassin tampon avant le pompage des eaux vers l'égout ?**

V.Bolette : oui, à condition qu'il y ait une possibilité d'accéder à la pompe.

➤ **Comment peut-on se raccorder aux chambres de visite ?**

V.Bolette : la chambre de visite possède une sortie en 160mm de diamètre ; il suffit de venir se « brancher » sur celle-ci.

➤ **Peut-on avoir les coordonnées de l'entrepreneur ?**

V.Bolette : il s'agit des Entreprise M.Baguette. Les coordonnées seront reprises sur les panneaux de chantier.

Mr le Bourgmestre : Un toute-boite sera distribué avec les différentes personnes de contact présentes le chantier.

➤ **Quand doit-on prévenir l'Entreprise Baguette si nous souhaitons qu'il fasse notre raccordement ?**

V.Bolette : il ne faut pas attendre la dernière minute. Idéalement il faut leur demander prix assez rapidement et leur signaler votre accord assez tôt pour qu'ils puissent organiser leurs différents chantiers.

➤ **Pouvez-vous rappeler les différents délais ?**

Mr Decoster : le début du chantier est prévu pour mi-avril 2016 et la fin pour fin juin 2017.

➤ **Est-ce qu'il est prévu de remplacer tous les raccords privés à l'eau de distribution ?**

Mr Dethier : Il est prévu de remplacer les raccords « vétustes » ; c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en polypropylène (PP). En général, il s'agit des raccords placés avant les années 60'. On change les tuyaux entre la voirie et le compteur.

➤ **Comment cela va-t-il se passer ?**

Mr Dethier : En général, on le fait par fonçage sur des longueurs maximales de 10 à 12 m. Si le trajet est plus long, il faut faire une petite tranchée et on repart de cette tranchée pour prolonger le fonçage.

Si le tuyau était en asbeste-ciment, on utilise le tuyau comme gaine pour passer le nouveau tuyau. On ne fait donc pas de fonçage dans ce cas.

➤ **Est-il possible d'avoir un prix de groupe pour les raccordements à l'égout ?**

V.Bolette : il faut voir avec les entrepreneurs que vous choisirez.

➤ **A titre informatif, rue Gillot, il existe déjà un petit égout, n'oubliez pas d'en tenir compte.**

V.Bolette : Nous vérifierons sur les plans ensemble après la séance.

➤ **Rue de l'alouette : vous n'avez rien prévu au niveau des trottoirs, pourquoi ?**

Mr le Bourgmestre : le dossier est subsidié sous certaines conditions dont celle de ne faire que des travaux d'égouttage. Par ailleurs, la localisation de la limite domaine privé domaine public n'est pas toujours une chose facile au niveau des trottoirs et des accotements. Nous ne souhaitons pas compliquer un dossier déjà très complexe.

➤ **Rue Poncelet 35, je suis forain et je dois pouvoir sortir mon camion, est ce que les travaux vont changer quelque chose**

Mr Decoster : la largeur de la route ne va pas changer.

Bernard Lhonnay : pendant le chantier, il faudra s'arranger avec l'entrepreneur et on avisera à ce moment-là.

➤ **Est-ce que les trottoirs sont abaissés ?**

Mr Decoster : Oui devant les entrées de garage.

➤ **Quel type de voirie allez-vous refaire ?**

Mr Decoster : Il est prévu une voirie avec sous-fondation, fondation, et 2 couches d'enrobés.

➤ **Pouvons-nous directement utiliser les égouts ou devons-nous attendre la fin du chantier ?**

Etant donné que l'égout est réalisé à partir de son point bas, vous pouvez directement l'utiliser.

## **5. Clôture de la séance par monsieur le Bourgmestre**

## **6. Séance de questions personnelles liées aux placements des raccordements- réponses individuelles**